

# Travaux en cours

Comment l'immigration peut-elle remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans la construction résidentielle ?



# Table des matières

**3**

**Principales conclusions**

**4**

**Des défis en matière de logement attendent le Canada**

**5**

**Le secteur de la construction résidentielle fait face à de graves pénuries de main-d'œuvre**

**7**

**Constituer un bassin de talents dans le secteur de la construction résidentielle**

**11**

**Des pratiques prometteuses qui tracent la voie à suivre**

**13**

**Les programmes d'immigration existants excluent une profession clé**

**14**

**Il faut améliorer la reconnaissance des titres de compétence**

**16**

**Annexe A**  
Liste des recommandations

**17**

**Annexe B**  
Méthodologie

**19**

**Annexe C**  
Bibliographie

# Principales conclusions

- La construction de nouveaux logements est primordiale pour assurer la disponibilité et l'abordabilité des logements au Canada, mais les pénuries persistantes de main-d'œuvre dans le secteur de la construction résidentielle ralentissent les progrès vers l'atteinte de l'objectif de construire 3,5 millions de nouveaux logements d'ici à 2031.
- Le système d'immigration actuel n'est pas conçu pour sélectionner des immigrants ayant de l'expérience dans des métiers en demande. Des professions clés telles que les aides de soutien des métiers et les manœuvres en construction sont exclues des programmes d'immigration économique.
- L'attribution d'un petit nombre de places d'immigrant dans des professions essentielles à la construction résidentielle, dans le cadre du plan d'immigration existant d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), pourrait réduire les pénuries de main-d'œuvre et favoriser la construction de nouveaux logements.
- Les rondes de Sélection par catégorie récemment annoncées dans le cadre du système actuel Entrée express sont prometteuses en ce qui concerne la hausse de l'offre d'immigrants possédant les compétences nécessaires dans le domaine de la construction résidentielle.
- Si les provinces et les organismes de réglementation s'attaquent aux problèmes de reconnaissance des titres de compétences, les immigrants seront en mesure de pourvoir plus rapidement les postes vacants sur le marché du travail, ce qui renforcera les répercussions positives de l'immigration sur la construction de logements.

# Des défis en matière de logement attendent le Canada

La disponibilité et l'abordabilité des logements exercent une pression sur les Canadiens et les nouveaux immigrants. L'habitation est un domaine politique complexe assujéti aux trois ordres de gouvernement. Alors que les craintes subsistent à cet égard, l'opinion publique s'attend à ce que les décideurs politiques interviennent.



L'agrandissement du parc de logements au Canada est un élément déterminant de l'équation. Selon le gouvernement du Canada, 3,5 millions de logements doivent être ajoutés à l'offre actuelle d'ici 2031<sup>1</sup>. Le Canada doit fournir aux propriétaires et aux locataires un éventail de maisons unifamiliales, de copropriétés et d'autres types de logements.

Pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement, le taux actuel de construction résidentielle doit doubler. Avec une main-d'œuvre vieillissante et des difficultés persistantes à attirer les jeunes vers les métiers, le Canada ne dispose pas d'un nombre suffisant de travailleurs pour accélérer la construction de nouveaux logements. Une augmentation du nombre de Canadiens travaillant dans les métiers sera bénéfique. Mais sans avoir recours à l'immigration, le Canada ne pourra atteindre le niveau de croissance requis dans le secteur de la construction résidentielle.

En août 2023, le ministre de l'Immigration, Marc Miller, a abondé en ce sens lorsqu'il a déclaré que sans l'apport d'immigrants qualifiés au Canada, « nous ne pouvons absolument pas construire les maisons et répondre à la demande qui existe actuellement<sup>2</sup> ». En incluant dans les objectifs d'immigration existants des projets pilotes d'immigration à petite échelle conçus pour attirer et stabiliser des immigrants dans le secteur de la construction résidentielle, le Canada pourra combler les lacunes structurelles du marché du travail et accélérer la construction de logements.

L'objectif de ce rapport est de déterminer dans quelle mesure les programmes d'immigration peuvent remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans le secteur de la construction résidentielle et aider ainsi le Canada à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans ce secteur.

<sup>1</sup> Ministère des Finances Canada. « Chapitre 1 : Rendre le logement plus abordable | Budget 2022 ».

<sup>2</sup> Rana, Uday. « Canada 'Absolutely' Can't Build More Houses Without More Immigrants, Minister Says ».

# Le secteur de la construction résidentielle fait face à de graves pénuries de main-d'œuvre

Le secteur de la construction résidentielle devrait croître de 15,0 % d'ici 2030 (graphique 1). Ce pourcentage est fondé sur le Modèle des professions, des compétences et des technologies (MPCT) du Conference Board du Canada, présenté à l'annexe B.

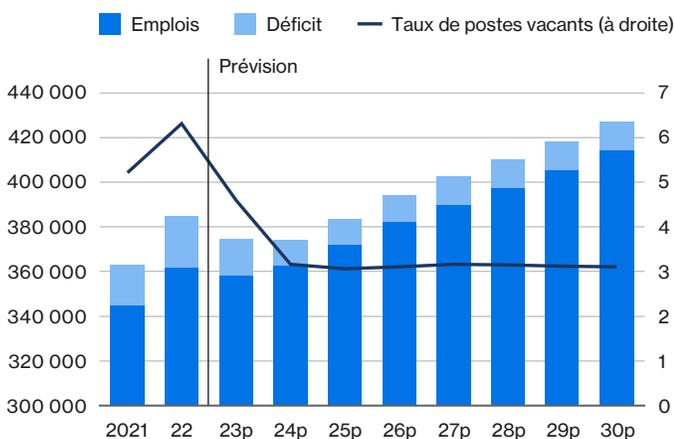
Le taux de postes vacants a atteint un sommet en 2022-2023. Dans le futur, le ratio des postes vacants non pourvus par rapport au nombre d'employés dans le secteur devrait se maintenir à 3,1 %. Cela se traduira par une pénurie structurelle de main-d'œuvre de 12 000 emplois par an en moyenne. Cet écart ralentit le rythme de la construction de logements au Canada. Sans intervention politique, le Canada ne disposera pas des travailleurs nécessaires pour atteindre ses objectifs ambitieux en matière de construction de logements.

## C'est en Ontario que le déficit de main-d'œuvre est le plus grand

Les besoins en main-d'œuvre dans le secteur de la construction résidentielle varient d'une province à l'autre (graphique 2). Malgré un taux de postes vacants inférieur à la moyenne nationale, l'Ontario devrait représenter 40 % du déficit global de main-d'œuvre au Canada. Cela se traduira par une pénurie structurelle moyenne de 4 800 emplois non pourvus par an de 2024 à 2030. La Colombie-Britannique et le Québec devraient compter 4 500 emplois non pourvus chaque année au cours de la même période prévisionnelle. Les Prairies devraient afficher un taux de postes vacants nettement plus élevé que la moyenne nationale, ce qui représente pour cette région une pénurie structurelle d'environ 2 550 travailleurs par an.

**Graphique 1**

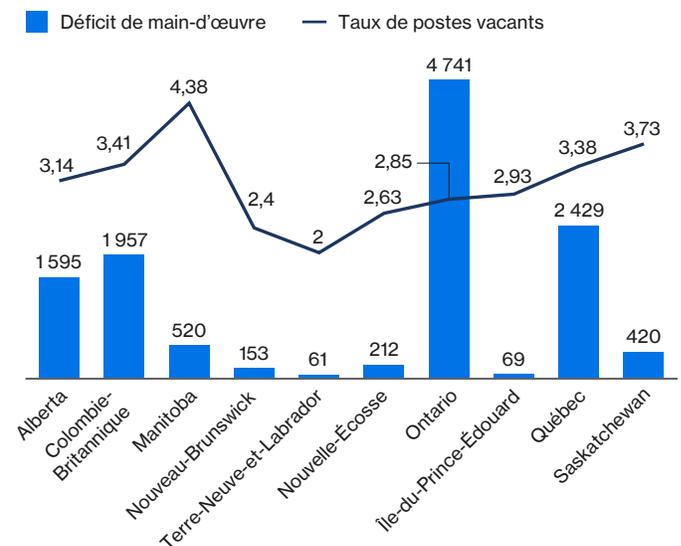
Le taux de postes vacants à long terme se maintient à 3,1 % (emplois et déficit, nombre; taux de postes vacants, en %)



p = prévision  
Sources : Le Conference Board du Canada; Statistique Canada.

**Graphique 2**

Répartition provinciale du taux de postes vacants moyen et du déficit de main-d'œuvre, 2024-2030 (déficit de main-d'œuvre, nombre; taux de postes vacants, en %)



Sources : Le Conference Board du Canada; Statistique Canada.

## Le déficit de main-d'œuvre varie selon la profession

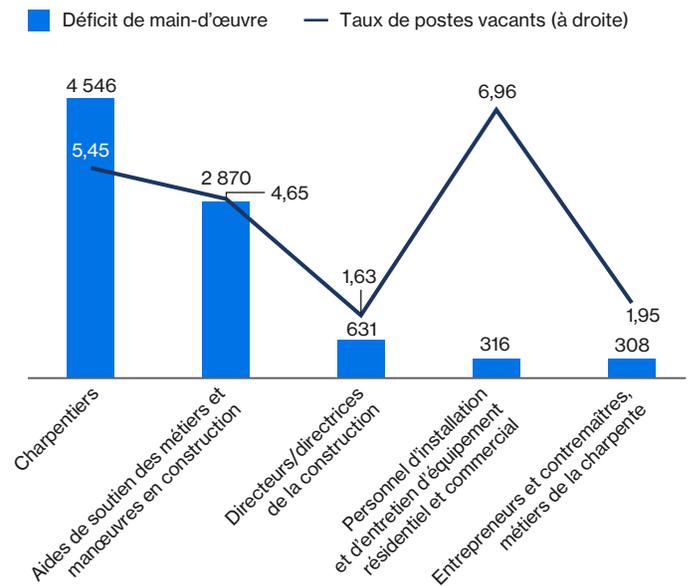
On prévoit que le plus grand déficit de main-d'œuvre dans la construction résidentielle en 2030 touchera les aides de soutien des métiers et les manœuvres en construction (graphique 3). Ces professions affichent généralement des taux de postes vacants supérieurs à la moyenne et d'importants déficits de main-d'œuvre. Selon les prévisions en matière de demande, il manquera plus de 4500 charpentiers au Canada. Cette profession est essentielle pour le secteur canadien de la construction, qui utilise souvent des charpentes en bois. Les aides de soutien des métiers et les manœuvres participent à de nombreux métiers de la construction résidentielle, notamment la maçonnerie, la charpenterie, le bétonnage, la pose de cloisons sèches et la plomberie<sup>3</sup>. Une pénurie de plus de 2800 travailleurs de ce type à l'échelle canadienne limite la capacité du secteur à doubler le taux actuel de construction résidentielle.

Pour ce qui est de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, ces deux professions combinées représentent un déficit respectif de 1100 et 2800 travailleurs.

**Graphique 3**

C'est pour les postes de charpentiers, d'aide de soutien aux métiers et de manœuvres en construction que la pénurie sera la plus importante en 2030

(déficit de main-d'œuvre, nombre; taux de postes vacants, en %)



Sources : Le Conference Board du Canada; Statistique Canada.



3 Emploi et Développement social Canada, «Aides de soutien des métiers et manœuvres».

# Constituer un bassin de talents dans le secteur de la construction résidentielle

Pour accélérer la construction de logements en fonction des besoins prévus, le Canada doit veiller à ce que le nombre de travailleurs possédant des compétences et de l'expérience dans le domaine de la construction résidentielle augmente. L'immigration peut y contribuer.

L'attribution d'un petit nombre de places d'immigrant, dans le cadre de l'actuel Plan des niveaux d'immigration d'IRCC, à des professions clés du secteur de la construction résidentielle pourrait atténuer les pénuries de main-d'œuvre et faire progresser la construction de nouveaux logements. Pour y parvenir, le Canada devra adopter des politiques d'immigration qui tiennent compte des caractéristiques particulières du secteur.

## L'immigration à fort capital humain n'appuie pas les métiers

Selon le recensement de 2021, les immigrants sont légèrement sous-représentés dans le secteur de la construction résidentielle (graphique 4). Cette tendance nationale vaut tant pour la Colombie-Britannique que pour l'Ontario.

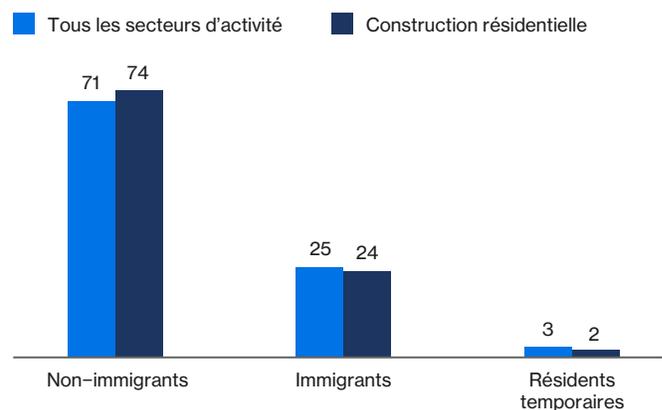
Le système d'immigration canadien a été conçu pour sélectionner des personnes dotées d'un capital humain élevé, plutôt que des personnes ayant des compétences dans des professions à forte demande. Le système privilégie des niveaux de scolarité élevés et d'excellentes compétences dans les langues officielles du Canada.



De nombreux métiers, notamment ceux nécessaires à la construction résidentielle, sont admissibles aux programmes d'immigration économique. Mais dans la pratique, les personnes possédant ces compétences sont rarement sélectionnées pour obtenir la résidence permanente. En 2018, environ deux tiers des candidats sélectionnés dans le cadre du système Entrée express ayant fait mention d'une profession ont déclaré avoir l'intention d'exercer une profession libérale, par opposition à un emploi technique ou à un métier spécialisé<sup>4</sup>.

### Graphique 4

Les immigrants sont sous-représentés dans le secteur de la construction résidentielle (%)



Sources : Le Conference Board du Canada; Statistique Canada.

<sup>4</sup> OCDE, *Recruiting Immigrant Workers: Canada 2019*.

De nombreuses professions dans les métiers, y compris celles nécessaires à la construction résidentielle, sont admissibles aux programmes d'immigration économique. Mais dans la pratique, les personnes possédant ces compétences sont rarement sélectionnées pour obtenir la résidence permanente.



Le Canada dispose d'un petit Programme fédéral des métiers spécialisés (PFMC). Mais ce programme ne permet pas de lever les obstacles à l'immigration pour les personnes travaillant dans les métiers. En raison de critères d'admissibilité exigeants et d'une liste limitée de professions admissibles, le PFMC ne répond pas aux besoins de nombreux secteurs d'activité, y compris celui de la construction résidentielle. Selon les données du recensement de 2021, moins de 1 % des immigrants qui travaillent dans la construction résidentielle ont obtenu la résidence permanente grâce au PFMC (tableau 1). L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'est d'ailleurs prononcée contre le maintien de ce programme<sup>5</sup>.

**Tableau 1**

Immigrants dans le secteur de la construction résidentielle, par catégorie  
(nombre d'immigrants)

Programme d'immigration	Nombre
Immigrants économiques (candidats principaux)	16780
Travailleurs qualifiés	9805
Travailleurs qualifiés dans les métiers spécialisés	100
Catégorie de l'expérience canadienne	1280
Programme des candidats des provinces (PCP)	4075
Tous les autres programmes pour travailleurs	470
Programme pour les entreprises	1050
Immigrants économiques (personnes à charge)	16775
Parrainage familial	27500
Réfugiés et immigrants d'ordre humanitaire	17295

Sources : Le Conference Board du Canada; Statistique Canada.



## L'immigration d'ordre familial et humanitaire permet de soutenir la construction résidentielle

En 2021, le plus grand nombre d'immigrants dans le secteur de la construction résidentielle ayant obtenu la résidence permanente l'ont fait grâce aux liens familiaux (y compris le parrainage familial et les personnes à charge inscrites sur la demande d'un immigrant de la catégorie économique) ou dans le cadre des volets d'immigration humanitaire et de réfugiés (tableau 1).

D'après le recensement de 2021, les immigrants issus de ces deux volets – parrainage familial, réfugiés et immigrants d'ordre humanitaire – représentent près de 60 % des immigrants travaillant dans la construction résidentielle en tant que charpentiers et près de 70 % des immigrants travaillant en tant qu'aides soutien des métiers et manœuvres en construction. Ces groupes sont essentiels non seulement pour le secteur dans son ensemble, mais aussi pour les deux professions qui présentent le plus grand déficit sur le marché du travail dans le secteur (graphique 3). Sans ces immigrants, les pénuries de main-d'œuvre seraient bien plus importantes. Cela met en relief l'importance de la contribution économique apportée par les immigrants qui ont été sélectionnés pour des attributs autres que leurs qualifications professionnelles.

5 Ibid.

## L'immigration axée sur la demande n'est pas adaptée à la construction résidentielle

Dans certains secteurs connaissant des pénuries de main-d'œuvre, les employeurs recrutent des travailleurs nés à l'étranger et facilitent leurs procédures d'immigration. Cette démarche peut déboucher sur un permis temporaire dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) ou sur une résidence permanente dans le cadre de programmes provinciaux et régionaux tels que le Programme des candidats des provinces (PCP), le Programme d'immigration au Canada atlantique et le Projet pilote d'immigration dans les régions rurales et du Nord. Ces programmes sont axés sur la demande, en ce sens qu'ils répondent aux besoins des employeurs et permettent à ces derniers de jouer un rôle dans la sélection des immigrants.

Le secteur de la construction résidentielle n'est pas bien placé pour utiliser les programmes d'immigration axés sur la demande. La capacité limitée, la demande en constante évolution et le recours à la sous-traitance font en sorte qu'il est difficile pour les employeurs de pourvoir les postes vacants de cette manière. Voici les trois principales raisons qui expliquent cette situation :

- **Contraintes de capacité.** Le secteur est largement constitué de petites et moyennes entreprises (PME)<sup>6</sup>. De nombreux employeurs du secteur de la construction résidentielle comptent moins de dix salariés. Les PME n'ont souvent pas la capacité de recruter à l'étranger et de s'occuper des formalités administratives relatives à l'immigration.
- **Volatilité du secteur.** La demande de travailleurs dans le secteur de la construction résidentielle est souvent instable et certaines professions sont saisonnières<sup>7</sup>. Pendant la période de temps durant laquelle un travailleur étranger temporaire est recruté et arrive au Canada, les besoins de l'employeur peuvent avoir changé.
- **Travail fragmentaire et en sous-traitance.** Dans ce secteur, de nombreuses personnes sont embauchées en tant que sous-traitants<sup>8</sup>.



Les travailleurs peuvent avoir plusieurs employeurs au cours d'une même année. De telles modalités de travail sont difficilement compatibles avec les programmes d'immigration qui exigent une offre d'emploi permanent.

Le fait que les programmes d'immigration axés sur la demande soient peu utilisés par le secteur de la construction résidentielle illustre la faible adéquation qui existe entre les deux. Les résidents temporaires sont sous-représentés dans la main-d'œuvre du secteur de la construction résidentielle (graphique 4). Très peu d'immigrants du secteur sont sélectionnés par le biais du PCP, malgré la croissance spectaculaire de ce programme au cours des dernières années (tableau 1).

## Recommandation 1

**Veiller à ce que les programmes d'immigration accroissent l'offre de travailleurs ayant de l'expérience dans les métiers, tels que ceux de la construction résidentielle.** Le Canada a besoin d'un programme d'immigration qui sélectionne les immigrants en fonction de leur expérience dans les métiers essentiels à la construction résidentielle. Ce programme devrait sélectionner les immigrants en fonction de leurs compétences, même s'ils ne disposent pas d'une offre d'emploi permanent. L'augmentation du nombre de gens de métier au Canada peut générer des avantages économiques qui vont au-delà de la réponse aux besoins du marché du travail, puisque l'offre de logements compte parmi les principaux enjeux macroéconomiques du Canada d'aujourd'hui.

6 Haan et coll., «By the Numbers: The Construction Industry in Canada from 1986 to 2016».

7 Buckley et coll., *Migrant Work & Employment in the Construction Sector*.

8 Ibid.

# Des pratiques prometteuses tracent la voie à suivre

Deux programmes d'immigration élaborés récemment montrent que le Canada dispose des outils nécessaires pour sélectionner des immigrants ayant de l'expérience dans de nombreuses professions essentielles à la construction résidentielle. Les leçons tirées de l'application de ces programmes indiquent comment le Canada peut remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans le secteur de la construction résidentielle.

## Les priorités de la Sélection par catégorie en 2023 concordent avec les besoins du marché du travail

En mai 2023, le Canada a annoncé un nouveau type de ronde d'Entrée express, la Sélection par catégorie (SPC). La SPC complétera les rondes d'Entrée express existantes. Elle permet au ministre de l'Immigration d'atteindre des objectifs économiques en organisant une ronde d'Entrée express ciblée pour sélectionner des candidats possédant des compétences spécifiques.

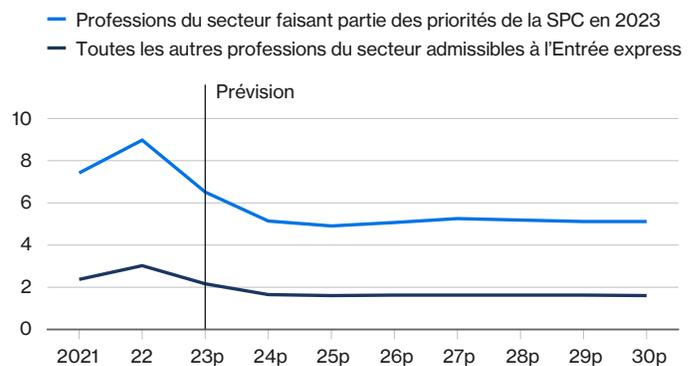
De nombreux métiers sont admissibles à l'Entrée express, mais les gens de métier n'obtiennent souvent pas assez de points pour être sélectionnés lors d'autres rondes d'Entrée express parce qu'ils ont généralement un niveau de scolarité formelle moins élevé, des compétences inférieures dans les langues officielles ou qu'ils ne disposent pas d'offres d'emploi à long terme. La SPC peut contribuer à surmonter cet obstacle.

Plus de 30 professions liées à la construction résidentielle figurent parmi les professions prioritaires de la SPC en 2023. Selon l'analyse du Conference Board du Canada, ces professions ont un taux de postes vacants actuel et prévu plus de deux fois supérieur au taux de postes vacants des autres professions de la construction résidentielle admissibles à l'Entrée express (graphique 5).

La ronde de la SPC de 2023 permet de sélectionner des immigrants pouvant élargir le bassin de main-d'œuvre du secteur de la construction résidentielle. Au-delà de la sélection, quelques autres facteurs influencent la mesure dans laquelle une ronde de SPC peut aider le secteur de la construction résidentielle :

### Graphique 5

Déficits de main-d'œuvre dans les professions prioritaires de la SPC, 2030 (déficit, %)



p = prévision

Sources : Le Conference Board du Canada; Statistique Canada.

- Le pays de résidence des immigrants détermine les effets produits.** La sélection de personnes résidant au Canada ou à l'étranger présente différents avantages. Lorsqu'elles sont sélectionnées pour obtenir la résidence permanente, les personnes vivant à l'étranger peuvent combler les lacunes du marché du travail. La sélection de personnes vivant au Canada en vue d'une transition vers la résidence permanente contribuera à éviter que les pénuries de main-d'œuvre ne s'aggravent.
- Les tirages au sort portent sur les professions et non sur les secteurs d'activité.** Les nouveaux immigrants dont la profession est liée à la construction résidentielle pourraient également travailler dans d'autres secteurs d'activité. Les employeurs du secteur de la construction résidentielle devront se battre pour attirer les gens de talent.
- Le recrutement est important.** À l'avenir, IRCC devra peut-être faire connaître les priorités de la SPC pour s'assurer qu'il y a suffisamment de personnes dans le bassin d'Entrée express. Les personnes ayant des compétences dans les métiers peuvent avoir opté pour ne pas créer de profil d'Entrée express, pensant qu'elles n'auront pas assez de points pour être sélectionnées.

## Stabiliser la main-d'œuvre actuelle en favorisant la transition vers la résidence permanente

En 2019, le gouvernement du Canada a lancé un programme pilote qui offre la résidence permanente aux travailleurs de la construction sans statut qui exercent des professions spécifiques dans la région du Grand Toronto. En janvier 2023, le gouvernement a prolongé ce projet pilote et haussé le nombre de demandes acceptées<sup>9</sup>.

En permettant aux travailleurs de devenir résidents permanents, le programme encourage la fidélisation des travailleurs dans le secteur de la construction. Compte tenu de l'ampleur des pénuries de main-d'œuvre actuelles et prévues, il est important de maintenir l'offre existante de travailleurs et d'en attirer de nouveaux.

Ce programme pilote constitue un modèle pouvant être élargi et modifié pour les futurs programmes d'immigration :

- **Taux de participation élevé.** Actuellement, le programme pilote ne suffit pas à la demande. Cela laisse entendre qu'un programme élargi pourrait convaincre les travailleurs de la construction de rester sur le marché du travail canadien. Le programme pourrait être prolongé pour une plus longue période et accepter un plus grand nombre de candidats.
- **Critères d'admissibilité élargis.** Actuellement, les travailleurs de la construction doivent se trouver dans la région du Grand Toronto. Mais les pénuries de main-d'œuvre ne se limitent pas à cette région. Il y a probablement des travailleurs de la construction sans statut dans l'ensemble du Canada qui feraient une demande s'ils étaient admissibles. Le gouvernement pourrait également élargir les critères d'admissibilité d'autres façons. Le programme pilote actuel exclut les personnes ayant revendiqué le statut de réfugié. À l'instar du programme d'immigration dit des Anges gardiens, le programme pilote pour les travailleurs de la construction sans statut pourrait permettre aux personnes ayant déjà demandé l'asile de présenter leur candidature<sup>10</sup>.

- **Exigences en matière de documentation.**

Le programme pilote pour les travailleurs de la construction sans statut illustre bien dans quelle mesure IRCC peut mettre en œuvre des exigences flexibles en matière de documentation afin que les personnes puissent prouver leur expérience professionnelle. Le projet pilote n'exige pas un poste permanent à temps plein.

Il permet aux demandeurs de présenter différents types de documents pour prouver qu'ils ont travaillé régulièrement dans le secteur de la construction. Cela rend le programme plus accessible, car les emplois permanents à temps plein sont rares dans ce secteur. Une flexibilité similaire peut être utilisée pour la SPC et pour d'autres programmes d'immigration qui touchent des professions dans le secteur de la construction résidentielle.

- **Exigences linguistiques.** Contrairement à la plupart des programmes d'immigration économique, le projet pilote pour les travailleurs de la construction sans statut n'exige pas un certain niveau de compétence dans une langue officielle. Dans le cadre d'une version précédente du projet pilote imposant des exigences linguistiques, la participation avait été faible. Lorsque cette exigence a été supprimée, le nombre de demandes a augmenté. Une communication claire, en particulier la compréhension orale, est indispensable pour assurer la sécurité sur les chantiers. Mais les travailleurs de la construction existants fonctionnent déjà bien sur les chantiers canadiens. Le Canada pourrait mettre à profit les leçons tirées de ce projet pilote pour éliminer les exigences linguistiques pour les travailleurs de la construction ayant une expérience de travail dans les pays francophones et anglophones.

## Recommandation 2

### Suivre la progression des résultats du programme de Sélection par catégorie et du projet pilote pour les travailleurs de la construction sans statut.

Ces programmes pourraient constituer une avancée importante pour la construction résidentielle. Les professions prioritaires pour 2023 reflètent précisément le besoin de travailleurs dans le secteur de la

9 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, «Le Canada double le programme d'immigration pour les travailleurs de la construction sans statut dans la région du Grand Toronto».

10 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, «CIMM - Anges gardiens (les demandeurs d'asile travaillant sur les lignes de front) - 2 juin 2021».

construction résidentielle. IRCC devrait évaluer les programmes existants afin de déterminer si les immigrants travaillent dans la profession visée. Les enseignements tirés de ces programmes d'immigration devraient permettre d'orienter l'existence et le fonctionnement des programmes dans les années à venir. IRCC devrait envisager d'élargir ces programmes en ce qui concerne les listes de professions et leur répartition géographique. Si ces programmes d'immigration sont couronnés de succès, IRCC devrait aussi songer à en élargir les critères d'admissibilité afin de permettre à un plus grand nombre de personnes de présenter une demande, y compris les personnes ayant déjà revendiqué le statut de réfugié.

## Les programmes d'immigration existants excluent une profession clé

La SPC et le programme pilote pour les travailleurs de la construction sans statut vont contribuer à atténuer les pénuries de main-d'œuvre. Mais ni l'un ni l'autre n'accepte les candidats qui ont de l'expérience en tant qu'aides de soutien des métiers et manœuvres en construction. Un programme à petite échelle visant justement à recruter des aides de soutien des métiers et des manœuvres en construction permettrait de réduire considérablement les pénuries de main-d'œuvre dans le secteur de la construction résidentielle.

Les aides de soutien des métiers et les manœuvres en construction constituent un emploi de niveau FEER 5, selon le classement des emplois en fonction de la formation, des études, de l'expérience et des responsabilités (FEER). Les professions de niveau FEER 5 ne requièrent aucune éducation formelle. Elles sont rarement admissibles à la résidence permanente au Canada. Mais les prévisions du Conference Board du Canada montrent que, sans intervention, la demande de travailleurs dans cette profession continuera à dépasser l'offre.

## Approches novatrices pour accroître l'offre d'aides de soutien des métiers et de manœuvres en construction

Un programme pilote pour les aides de soutien des métiers et les manœuvres en construction pourrait nécessiter une conception novatrice. Le programme pilote proposé pourrait s'inspirer des leçons tirées des plus récents programmes d'immigration en matière d'exigences linguistiques et de documentation des antécédents professionnels.

À l'instar du projet pilote pour les travailleurs de la construction sans statut, le gouvernement fédéral ou provincial pourrait créer un programme ayant un seuil peu élevé de compétences linguistiques. Si la personne a travaillé dans un pays où l'une des langues officielles du Canada est parlée, le gouvernement pourrait envisager d'éliminer les exigences linguistiques, comme dans le cas du projet pilote pour les travailleurs de la construction sans statut.

Les États-Unis pourraient devenir l'endroit où seraient concentrés les efforts de recrutement. Le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux pourraient créer un programme pilote pour les travailleurs immigrés de la construction aux États-Unis, semblable au programme récemment mis sur pied qui offre des visas temporaires au Canada pour les titulaires de visas H-1B aux États-Unis<sup>11</sup>.

Contrairement au programme destiné aux titulaires de visas H-1B, le programme pilote proposé serait plus susceptible d'attirer des candidats s'il offrait une résidence permanente plutôt qu'un permis temporaire. Certains candidats peuvent avoir un statut d'immigration précaire aux États-Unis. Ils peuvent être réticents à quitter ce pays pour un statut également précaire au Canada. Mais une offre de résidence permanente pourrait attirer un grand nombre de demandeurs qui ont de l'expérience sur des chantiers où l'anglais est la langue de travail.

Les personnes ayant un statut d'immigration précaire dans un pays font souvent face à des obstacles pour obtenir un visa dans un pays tiers, car on estime qu'elles courent le risque de perdre leur statut dans ce pays. Mais si les travailleurs se voient offrir la résidence permanente au Canada, le risque qu'ils perdent leur statut est faible.

11 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, «Permis de travail pour les titulaires de visas H-1B».

De nombreux facteurs motivent la régularisation du statut d'immigration des personnes. C'est pourquoi il existe souvent des voies temporaires ou institutionnelles permettant de s'affranchir d'un statut d'immigration précaire<sup>12</sup>. Un programme pilote visant à recruter des aides de soutien des métiers et des manœuvres en construction – s'adressant même aux personnes qui ont déjà perdu leur statut – afin d'atteindre des objectifs politiques canadiens peut apporter une valeur ajoutée, et ce, dans le cadre des paramètres des normes existantes du programme d'immigration.

### Recommandation 3

**Mettre en place un programme d'immigration pilote pour les personnes ayant de l'expérience en tant qu'aides de soutien des métiers et manœuvres en construction.** Les programmes d'immigration actuels excluent ces emplois parce qu'ils correspondent à une profession de niveau FEER 5. Mais un petit programme d'immigration peut changer les choses de façon appréciable quant aux taux de postes vacants dans ces fonctions.

## Il faut améliorer la reconnaissance des titres de compétence

Pour maximiser les effets des changements apportés à la politique d'immigration, les provinces, les organismes de réglementation et les employeurs doivent collaborer pour éliminer les obstacles à la reconnaissance des titres de compétences. Si les immigrants ne sont pas employés dans la profession dans laquelle ils sont compétents, cela compromet l'objectif de sélectionner des immigrants ayant de l'expérience dans ces professions.

La reconnaissance des titres de compétences est un sujet de préoccupation tant pour les professions réglementées que celles non réglementées. Pour ce qui est des professions réglementées, une recertification plus rapide et plus facile peut s'avérer utile. Un meilleur équilibre entre le maintien des normes de sécurité et un processus de recertification sans heurts pour les travailleurs immigrants permettra de réduire les pénuries de main-d'œuvre dans le secteur de la construction. Parallèlement, l'uniformisation des réglementations professionnelles dans les différentes provinces facilitera la mobilité des travailleurs canadiens et immigrés à l'intérieur du pays.

Dans les professions non réglementées, le gouvernement peut aider les employeurs et les organismes de réglementation à adopter des stratégies plus efficaces d'évaluation des titres de compétence. L'évaluation sur la base des compétences et d'autres pratiques peuvent réduire les obstacles inutiles au recrutement et à l'embauche d'immigrants.

Quant aux deux professions ayant besoin du plus grand nombre de nouveaux travailleurs – soit les charpentiers et les aides de soutien des métiers et manœuvres en construction –, il est peu probable que les réglementations professionnelles empêchent l'emploi dans le secteur. Les embûches sont plus grandes pour les directeurs et directrices de la construction, cette profession du secteur de la construction résidentielle arrivant en troisième position en ce qui concerne le manque criant de travailleurs. Les employeurs peuvent demander aux directeurs et directrices de la construction d'avoir un statut d'ingénieur professionnel ou un certificat de qualification dans le domaine de la construction, ainsi que de l'expérience dans ce même secteur<sup>13</sup>. Il faudra du temps aux travailleurs immigrés pour obtenir le permis ou la certification voulus. Si les employeurs préfèrent que les candidats possèdent une expérience canadienne<sup>14</sup>, il sera difficile pour les nouveaux arrivants de s'intégrer au secteur en tant que directeurs et directrices de la construction.

12 À titre d'exemples actuels au Canada, on peut mentionner certaines demandes de résidence permanente pour des motifs d'ordre humanitaire et le projet pilote pour les travailleurs de la construction sans statut. Il existe plusieurs exemples de programmes antérieurs, tels qu'un programme pour les Algériens résidant au Québec en vigueur depuis le début des années 2000. La lettre mandat de 2021 adressée au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté appelait à l'élaboration d'un programme de régularisation.

13 Emploi et Développement social Canada. «70010 – Directeurs/directrices de la construction».

14 Dinç, *The 'Canadian Experience' Disconnect: Immigrant Selection, Economic Settlement, and Hiring*.



## Plus que des immigrants : une approche multidimensionnelle

L'immigration ne peut à elle seule créer un secteur dynamique, et ce pour trois raisons :

- Il faut du temps pour que les politiques d'immigration se traduisent par la présence de travailleurs sur le marché du travail. Le traitement des demandes et l'obtention d'un permis d'exercice sont des facteurs qui ralentiront la mise en œuvre des politiques.
- Une dépendance excessive à l'égard de l'immigration rend les employeurs vulnérables aux événements exogènes, tels que la COVID-19, qui affectent l'immigration au Canada<sup>15</sup>.
- Une main-d'œuvre segmentée en fonction du statut d'immigrant peut conduire à de l'exploitation et à des pratiques dangereuses en milieu de travail.

Pour combler à court et à long terme les lacunes sur le plan des compétences, il faudra adopter une approche sur plusieurs fronts, en attirant dans le secteur des travailleurs nés au Canada et des travailleurs immigrants.

Le Canada n'est pas à la hauteur pour ce qui est d'attirer, de former et de retenir dans les métiers les jeunes qui quittent l'école, y compris dans les métiers de la construction résidentielle. Depuis 2016, on a assisté à une baisse notable des inscriptions aux programmes d'apprentissage, ce qui a incité certaines provinces à redoubler d'efforts pour encourager la formation dans les métiers<sup>16</sup>. Ces efforts sont essentiels pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre actuelles et prévues et pour bâtir un secteur de la construction résidentielle sain.

<sup>15</sup> Dinç, *Essential Work: The Current and Future Role of (Im)Migrant Talent*.

<sup>16</sup> Howe et coll. «Engaging Employers in Apprentice Training: Focus Group Insights From Small-to-Medium-Sized Employers in Ontario, Canada»; Malette et coll., «Academic Interests Mismatch: Undergraduate to Apprenticeship Transfer Among Canadian Students».

## Recommandation 4

### **Réduire les obstacles à l'octroi de permis d'exercice dans les professions réglementées.**

Si le processus d'obtention de permis était plus simple et rapide, les immigrants seraient sans doute plus satisfaits sur le plan professionnel et contribueraient davantage à la progression de l'économie canadienne, y compris à la construction résidentielle. Les provinces devraient collaborer avec les organismes de réglementation pour accélérer ce processus. Elles peuvent, par exemple, déterminer s'il est possible de réduire les exigences pour les candidats provenant de pays ayant des programmes de formation similaires. Au sein des professions réglementées, les efforts visant à reconnaître les permis d'exercice délivrés par d'autres provinces joueront également un rôle. Cette reconnaissance permettrait aux immigrants et aux travailleurs nés au Canada d'être mobiles à l'échelle nationale afin de répondre à l'évolution de la demande sur le marché du travail.

## Recommandation 5

### **Collaborer avec les employeurs pour améliorer la reconnaissance des titres de compétence pour toutes les professions.**

La construction résidentielle comprend certains métiers pour lesquels l'obtention d'un permis n'est pas obligatoire. Cependant, les immigrants qui exercent des métiers sans permis font quand même face à des obstacles si les employeurs ne reconnaissent pas leur expérience et ne les embauchent pas. Les provinces peuvent accroître les ressources consacrées à l'évaluation des compétences et à d'autres outils destinés à faciliter la transition vers le marché du travail.

## Annexe A

# Liste des recommandations

### Recommandation 1

**Veiller à ce que les programmes d'immigration accroissent l'offre de travailleurs ayant de l'expérience dans les métiers, tels que ceux de la construction résidentielle.** Le Canada a besoin d'un programme d'immigration qui sélectionne les immigrants en fonction de leur expérience dans les métiers essentiels à la construction résidentielle. Ce programme devrait sélectionner les immigrants en fonction de leurs compétences, même s'ils ne disposent pas d'une offre d'emploi permanent. L'augmentation du nombre de gens de métier au Canada peut générer des avantages économiques qui vont au-delà de la réponse aux besoins du marché du travail, puisque l'offre de logements compte parmi les principaux enjeux macroéconomiques du Canada d'aujourd'hui.

### Recommandation 2

**Suivre la progression des résultats du programme de Sélection par catégorie et du projet pilote pour les travailleurs de la construction sans statut.** Ces programmes pourraient constituer une avancée importante pour la construction résidentielle. Les professions prioritaires pour 2023 reflètent précisément le besoin de travailleurs dans le secteur de la construction résidentielle. IRCC devrait évaluer les programmes existants afin de déterminer si les immigrants travaillent dans la profession visée. Les enseignements tirés de ces programmes d'immigration devraient permettre d'orienter l'existence et le fonctionnement des programmes dans les années à venir. IRCC devrait envisager d'élargir ces programmes en ce qui concerne les listes de professions et leur répartition géographique. Si ces programmes d'immigration sont couronnés de succès, IRCC devrait aussi songer à en élargir les critères d'admissibilité afin de permettre à un plus grand nombre de personnes de présenter une demande, y compris les personnes ayant déjà revendiqué le statut de réfugié.

### Recommandation 3

**Mettre en place un programme d'immigration pilote pour les personnes ayant de l'expérience en tant qu'aides de soutien des métiers et manœuvres en construction.**

Les programmes d'immigration actuels excluent ces emplois parce qu'ils correspondent à une profession de niveau FEER 5. Mais un petit programme d'immigration peut changer les choses de façon appréciable quant aux taux de postes vacants dans ces fonctions.

### Recommandation 4

**Réduire les obstacles à l'octroi de permis d'exercice dans les professions réglementées.** Si le processus d'obtention de permis était plus simple et rapide, les immigrants seraient sans doute plus satisfaits sur le plan professionnel et contribueraient davantage à la progression de l'économie canadienne, y compris à la construction résidentielle. Les provinces devraient collaborer avec les organismes de réglementation pour accélérer ce processus. Elles peuvent, par exemple, déterminer s'il est possible de réduire les exigences pour les candidats provenant de pays ayant des programmes de formation similaires. Au sein des professions réglementées, les efforts visant à reconnaître les permis d'exercice délivrés par d'autres provinces joueront également un rôle. Cette reconnaissance permettrait aux immigrants et aux travailleurs nés au Canada d'être mobiles à l'échelle nationale afin de répondre à l'évolution de la demande sur le marché du travail.

### Recommandation 5

**Collaborer avec les employeurs pour améliorer la reconnaissance des titres de compétence pour toutes les professions.**

La construction résidentielle comprend certains métiers pour lesquels l'obtention d'un permis n'est pas obligatoire. Cependant, les immigrants qui exercent des métiers sans permis font quand même face à des obstacles si les employeurs ne reconnaissent pas leur expérience et ne les embauchent pas. Les provinces peuvent accroître les ressources consacrées à l'évaluation des compétences et à d'autres outils destinés à faciliter la transition vers le marché du travail.

## Annexe B

# Méthodologie

Les prévisions du marché du travail utilisées dans ce document s'appuient sur le Modèle des professions, des compétences et des technologies (MPCT) conçu par le Conference Board du Canada. Ce modèle a été élaboré pour le compte du Centre des Compétences futures dans le but d'aider les Canadiens à se préparer à l'avenir du travail. Le MPCT s'appuie sur les prévisions du Conference Board et sur des sources de données supplémentaires concernant les compétences, la probabilité d'automatisation et d'autres renseignements sur le marché du travail, comme les offres d'emploi.

Le MPCT génère des projections détaillées du marché du travail sur 20 ans. Voici les principales dimensions de cette base de données, qui peuvent être combinées pour présenter les données de multiples façons :

- **Couverture professionnelle.** Prévisions pour plus de 500 différents groupes professionnels.
- **Inclusion d'industries.** La couverture sectorielle au sein du MPCT comprend des estimations relatives à l'emploi pour plus de 400 différentes industries.
- **Couverture régionale.** Toutes les provinces et tous les territoires sont inclus dans le MPCT.
- **Compétences requises.** Toutes les données du MPCT relatives à la main-d'œuvre peuvent être décrites à l'aide de 35 différentes catégories de compétences tirés d'O\*Net.
- **Adoption de technologies.** Le MPCT peut être utilisé pour simuler et évaluer les conséquences de multiples scénarios d'adoption de technologies sur le marché du travail.

Les projections présentées ici se rapportent précisément au secteur de la construction résidentielle, mais ces chiffres sont extraits d'un modèle qui réalise des projections conjointes pour toutes les professions et tous les secteurs. La situation de la construction résidentielle sur le marché du travail dépend ainsi de la conjoncture macroéconomique globale, y compris des changements dans la demande (p. ex. crise ou boum économique) et l'offre (p. ex., importations limitées par la COVID), ainsi que des changements relatifs de cette industrie par rapport aux autres (p. ex., gains de productivité, augmentations de salaire).

Le programme MPCT projette donc les chiffres annuels de l'emploi sur différents niveaux. Comme il s'agit de moyennes annuelles, les variations saisonnières de l'emploi sont reflétées au *pro rata* dans les chiffres annualisés. L'offre totale de main-d'œuvre dans le modèle dépend des départs à la retraite, de l'attrition, des migrations interprovinciales, des migrations internationales nettes et des jeunes quittant l'école et s'intégrant à la population active.

Enfin, le déficit de main-d'œuvre est projeté comme étant la part de la demande de main-d'œuvre non satisfaite par rapport à l'offre de main-d'œuvre. Ce résultat est obtenu en prévoyant d'abord le nombre et la nature des offres d'emploi. Celles-ci sont ensuite comparées au nombre de demandeurs d'emploi et à leurs compétences.

L'équilibre ou l'absence d'équilibre est donc obtenu par l'adéquation des compétences. Plus la différence entre les compétences associées à une profession et celles des demandeurs d'emploi est grande, plus l'écart est important. De même, lorsque le nombre d'offres d'emploi est supérieur à celui des demandeurs d'emploi, la disparité des compétences s'accroît. Lors de l'interprétation des résultats, il est important de se rappeler que le déficit de main-d'œuvre reflète les déséquilibres structurels du marché du travail. Cela signifie que les déterminants des marchés généralement présumés par les économistes sont présents; par conséquent, un déficit persistant de main-d'œuvre est le signe d'un déséquilibre structurel qui ne sera pas résolu sans intervention.

Pour prévoir les pénuries, nous avons regroupé les professions par grandes catégories professionnelles (GCP). Ces catégories sont définies par le type de travail effectué, le domaine d'études ou le secteur d'emploi<sup>1</sup>. Nous avons exclu de nos prévisions la GCP-3 «secteur de la santé» et la GCP-5 «arts, culture, sports et loisirs». Les GCP restantes ont été réparties entre les professions industrielles directement liées à la construction résidentielle et les professions libérales qui soutiennent la construction résidentielle.

Les professions industrielles sont celles classées dans la catégorie GCP-2 «sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés»; GCP-7 «métiers, transport, machinerie et domaines apparentés»; GCP-8 «ressources naturelles, agriculture et production connexe»; et GCP-9 «fabrication et services d'utilité publique».

1 Statistique Canada, «Introduction à la Classification nationale des professions (CNP) 2021 version 1.0».

Les professions libérales sont classées dans les catégories suivantes : GCP-0 « membres des corps législatifs et cadres supérieurs/cadres supérieures » ; GCP-1 « affaires, finance et administration » ; GCP-4 « enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux » ; et GCP-6 « vente et services ».

Les professions industrielles et professionnelles ont ensuite été regroupées en fonction de leur admissibilité aux programmes d'Entrée express existants (à l'exception de celles répondant aux priorités de 2023 pour la Sélection par catégorie), de leur admissibilité aux priorités de 2023 pour la SPC et de leur inadmissibilité à l'Entrée express. Cette classification a été utilisée pour déterminer dans quelle mesure les programmes existants peuvent combler les lacunes prévues sur le marché du travail.

L'analyse de la participation des immigrants au marché du travail du secteur de la construction résidentiel se fonde sur des données provenant d'une demande de données personnalisée fournie par Statistique Canada à l'aide des données du recensement de 2021. Cette analyse se limite au secteur de la construction résidentielle, tel que déterminé par le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) (2361). Les professions ont été prises en compte dans l'analyse s'il existait en 2021 des travailleurs du secteur de la construction résidentielle dans cette même profession.

## Annexe C

# Bibliographie

Buckley, Michelle, Adam Zendel, Jeff Biggar, Lia Frederiksen et Jill Wells. *Migrant Work & Employment in the Construction Sector*, Genève, Bureau international du travail, 2016.

Conference Board du Canada, Le. « The Model of Occupations, Skills, and Technology (MOST) », consulté le 11 septembre 2023, <https://www.conferenceboard.ca/future-skills-centre/tools/model-of-occupations-skills-and-technology-most/>.

Diñç, Yilmaz Ergun. *Essential Work: The Current and Future Role of (Im)migrant Talent*, Ottawa, Le Conference Board du Canada, 29 octobre 2021, consulté le 7 septembre 2023, <https://www.conferenceboard.ca/product/essential-work-the-current-and-future-role-of-immigrant-talent/>.

–. *The 'Canadian Experience' Disconnect: Immigrant Selection, Economic Settlement, and Hiring*, Ottawa, Le Conference Board du Canada, 2022, consulté le 7 septembre 2023, <https://www.conferenceboard.ca/product/the-canadian-experience-disconnect-immigrant-selection-economic-settlement-and-hiring/>.

Emploi et Développement social Canada. « 70 010 – Directeurs/ directrices de la construction », 2 juin 2023, consulté le 7 septembre 2023, <https://noc.esdc.gc.ca/LaStructure/ProfilCnp?objectid=%2fnFEheTBMsGmwy08PzjfmaAmFuKRTZ6c4KDX0GxkkcE%3d&GoCTemplateCulture=fr-CA>.

–. « Aides de soutien des métiers et manœuvres », 2023, consulté le 7 septembre 2023. <https://noc.esdc.gc.ca/Structure/NocProfile?objectid=OByuamk%2Fpb5KWxEazKxF%2BJskddvCdBo8jHJBH%2BEkyfE%3D>.

Haan, Michael, Christopher Hewitt et Georgina Chuatico. « By the Numbers: The Construction Industry in Canada From 1986 to 2016 », *Labour and Industry*, vol. 30, no 4, 1er octobre 2020, p. 299 à 320, <https://doi.org/10.1080/10301763.2020.1819181>.

Howe, Aaron S., Joyce Lo, Sharan Jaswal, Ali Bani-Fatemi, Vijay Kumar Chattu et Behdin Nowrouzi-Kia. « Engaging Employers in Apprentice Training: Focus Group Insights From Small-to-Medium-Sized Employers in Ontario, Canada », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 20, no 3, 2023, p. 2527, <https://doi.org/10.3390/ijerph20032527>.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. « Le Canada double le programme d'immigration pour les travailleurs de la construction sans statut dans la région du Grand Toronto », communiqué de presse, 20 janvier 2023, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2023/01/le-canada-double-le-programme-dimmigration-pour-les-travailleurs-de-la-construction-sans-statut-dans-la-region-du-grand-toronto.html>.

–. « Permis de travail pour les titulaires de visas H-1B », 16 juillet 2023, consulté le 7 septembre 2023, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/permis/h1b.html>.

–. « CIMM - Anges gardiens (les demandeurs d'asile travaillant sur les lignes de front) - 2 juin 2021 », 22 septembre 2021, consulté le 7 septembre 2023, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/transparence/comites/cimm-02-jun-2021/anges-gardiens.html>.

Malette, Nicole, Karen Robson et Erica Thomson. « Academic Interests Mismatch: Undergraduate to Apprenticeship Transfer Among Canadian Students », *Journal of Vocational Education & Training*, 17 octobre 2022, p. 1 à 22. <https://doi.org/10.1080/13636820.2022.2126879>.

Ministère des Finances Canada. « Chapitre 1 : Rendre le logement plus abordable | Budget 2022 » (archivée), 7 avril 2022, consulté le 7 septembre 2023, <https://www.budget.canada.ca/2022/report-rapport/chap1-fr.html>.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). *Recruiting Immigrant Workers: Canada 2019*, Paris, Publications de l'OCDE, 2019, consulté le 7 septembre 2023, <https://www.oecd.org/fr/publications/recruiting-immigrant-workers-canada-2019-4abab00d-en.htm>.

Rana, Uday. « Canada 'Absolutely' Can't Build More Houses Without More Immigrants, Minister Says », *Global News*, 11 août 2023, <https://globalnews.ca/news/9890682/housing-shortage-canada-immigration-targets/>.

Statistique Canada. « Introduction à la Classification nationale des professions (CNP) 2021 version 1.0 », consulté le 4 août 2023, <https://www.statcan.gc.ca/fr/sujets/norme/cnp/2021/introductionV1>.

## Remerciements

Cette recherche a été préparée grâce à l'appui financier de la British Columbia Real Estate Association, de l'Association canadienne de l'immeuble et de l'Ontario Real Estate Association.



Les membres de l'équipe du Conference Board du Canada qui ont contribué à cette recherche sont les suivants : Alejandro Hernandez, Magdalene Cooman et Stefan Fournier.

Nous tenons à remercier les nombreuses personnes qui ont pris le temps de participer à cette recherche en tant qu'interviewés ou participants à l'enquête.

## Travaux en cours : Comment l'immigration peut-elle remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans la construction résidentielle ?

Kathryn Dennler, Fabien Forge et Alice Craft

Pour citer ce rapport : Dennler, Kathryn, Fabien Forge et Alice Craft.

*Travaux en cours : Comment l'immigration peut-elle remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans la construction résidentielle ?*, Ottawa, Le Conference Board du Canada, 2023.

©2023 Le Conference Board du Canada\*

Publié au Canada | Tous droits réservés | Entente n° 40063028 |

\*Constitué sous la raison sociale d'AERIC Inc.

Ce document est disponible sur demande dans un format accessible aux personnes ayant une déficience visuelle.

Agent d'accessibilité, Le Conference Board du Canada

Tél. : 613-526-3280 ou 1-866-711-2262

Courriel : [accessibility@conferenceboard.ca](mailto:accessibility@conferenceboard.ca)

®Le Conference Board du Canada est une marque déposée du Conference Board, Inc. Nos prévisions et travaux de recherche reposent souvent sur de nombreuses hypothèses et sources de données et présentent ainsi des risques et incertitudes. Ces renseignements ne doivent donc pas être perçus comme une source de conseils spécifiques en matière de placement, de comptabilité, de droit ou de fiscalité. Le Conference Board du Canada assume l'entière responsabilité des résultats et conclusions de cette recherche.



# Des idées qui résonnent ...